



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :
**APPROBATION DE LA
STRATEGIE
ENVIRONNEMENTALE DE
L'EPTB SEINE GRANDS
LACS.**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	9
Absents	12

Au titre du Conseil de Paris :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

M. GOUVERNEUR

M. KERN

M. GUERIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. AURIACOMBE à Mme DURAND

Mme BROSSEL à M. VAUGLIN

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

Mme OLIVIER à M. MOLOSSI

M. ABEL à M. VIART

M. BELLiard à M. LARGHERO

M. COURTES à M. LARGHERO

M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND

M. BEDREDDINE à Mme DURAND

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-20-CS



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-20- CS

STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'EPTB avec ses vastes emprises foncières (10 000 ha de plan d'eau, 2 200 ha de terres et 3 300 ha de forêts) possède un patrimoine environnemental reconnu à l'échelle internationale (*site Ramsar étangs de Champagne humide*), européenne (7 sites Natura 2000), nationale (2 réserves naturelles nationales), régionale (2 arrêtés de protection de biotope) et agit sur les grandes plaines inondables du bassin parisien.

Les lacs-réservoirs constituent une réelle richesse tant du point de vue de la biodiversité qu'au plan des ressources disponibles (eau, terres, forêts).

Depuis plusieurs années, la politique environnementale de l'EPTB s'emploie à développer et valoriser ce patrimoine exceptionnel autour de 3 axes d'intervention :

- ✓ Exploitation et valorisation des ressources disponibles,
- ✓ Préservation de la biodiversité au droit des lacs-réservoirs,
- ✓ Valorisation-restauration écologique du site de la Bassée aval.

Le développement de ces axes d'intervention repose sur plusieurs documents fondateurs; il s'agit notamment du bilan carbone effectué en 2014, du pacte d'engagement en faveur de la biodiversité (*délibération 2013-60 du 17 octobre 2013*) et des études conduites en 2019 sur le potentiel hydro-électrique de l'EPTB.

Le déploiement de cette politique s'appuie en parallèle sur un certain nombre d'engagements et une démarche plus globale et cohérente conduite depuis 2018 dans le cadre d'une nouvelle organisation des services. Ces engagements sont les suivants :

- Développer le travail en mode « projet »,
- Réduire les coûts d'exploitation,
- Se préparer à l'évolution des prix de l'énergie,

- Anticiper les nouvelles contraintes,
- Construire de nouveaux partenariats,
- Inscrire le plan d'action environnemental dans un cadre de valeurs à partager avec les collaborateurs, les prestataires et les partenaires.

Forts de ces engagements, les directions et les services de l'EPTB s'emploient à mettre en œuvre des projets, des actions autour des 3 thèmes de développement retenus :

1) Exploitation et valorisation des ressources disponibles :

L'une des ressources les plus disponibles se trouve être la force hydraulique. Elle est exploitée aujourd'hui sous la forme de **production hydroélectrique**. La puissance installée sur les 3 sites équipés atteint 11 000 kW pour une production annuelle moyenne de 20 GWh, soit la consommation électrique annuelle de 18 000 personnes environ.

Des démarches sont en cours pour équiper 4 sites supplémentaires pour une puissance cumulée de 5 500 kW l'EPTB.

La conservation des **forêts**, en particulier les 3 291 hectares de feuillus inclus dans le patrimoine de l'EPTB, reste un objectif de valorisation des ressources disponibles. En effet, au-delà des recettes perçues en 2019 (404 K€ de vente de bois et de 81 K€ de baux de chasse), les forêts de l'EPTB, certifiées PEFC, séquestrent 611 702 tonnes de CO₂. Ainsi, la gestion durable répond aux objectifs de préservation de la biodiversité et de stockage de CO₂.

D'autres solutions pour la valorisation des ressources disponibles ont également été envisagées dans les conclusions de l'étude du Bilan carbone, une des pistes évoquées étant le développement du **photovoltaïque** d'ici 2022. Des panneaux pourraient être implantés sur la partie aquatique des lacs (60 hectares) mais également sur les parties terrestres (12 ha), sous réserve de l'évaluation des incidences environnementales. La production locale d'électricité verte photovoltaïque pourrait être valorisée par l'installation sur site d'une station de fabrication d'hydrogène par électrolyse d'eau déminéralisée. Une telle station permettrait d'alimenter une flotte de véhicules électriques équipés d'un réservoir embarqué d'hydrogène sous pression et d'une pile à combustible assurant une autonomie pour 500 Km. Cela conforterait les préconisations de l'audit conduit sur le **parc automobile** qui prévoit de passer de 86 à 78 véhicules en 2020. Le parc serait en outre doté de 10 véhicules électriques + 1 hybride soit 14,1 % de sa totalité. L'objectif étant de tendre à 25 % au-delà de l'obligation de 20 %.

En outre, l'EPTB favorise une gestion durable des projets de réhabilitation de ses bâtiments : bâtiment HQE de Braucourt / Conception, construction et exploitation exemplaires face aux exigences du développement durable et de la transition énergétique pour les lieux d'appel d'Eclaron et de Mathaux.

2) Préservation de la biodiversité au droit des lacs-réservoirs

La préservation de la biodiversité au droit des lacs-réservoirs se décline en près de 40 actions opérationnelles regroupées autour de 4 axes d'intervention :

• AXE 1 : rassembler, organiser, enrichir la connaissance sur la biodiversité pour la partager

Pour agir, il est nécessaire de connaître les enjeux de conservation et de protection afin de mettre en place des stratégies de conservation, par exemple pour la conservation du sisymbre couché (responsabilité européenne) ou du cygne de Bewick (responsabilité nationale). L'EPTB consacre chaque année environ 250 K€ à la réalisation d'inventaires de connaissance et de suivis (évaluation de l'efficacité des mesures). Ces opérations se font en partenariat avec des universités, des associations ou des bureaux d'étude spécialisés.

• AXE 2 : sensibiliser et former tous les publics sur la biodiversité pour une appropriation de la thématique et de ses enjeux

Les actions de protection et de conservation ne sont efficaces que si elles sont partagées. C'est pourquoi l'EPTB déploie un panel de dispositions visant tous les publics.

En interne, l'EPTB propose une journée de plantation pour les nouveaux arrivants, la contribution à l'inventaire des espèces selon le modèle des sciences participatives (protocole propage), et des sessions de formation aux procédures réglementaires.

Vis-à-vis du grand public, ce sont des opérations de nettoyage de rives qui sont organisées et soutenues (*J'aime les rives propres*), des journées de découverte du patrimoine (*journée du patrimoine, journée mondiale des zones humides, fête des mares, inventaire éclair...*)

À destination des élus ont été organisées des sessions d'information sur le changement climatique (*Eau hé climat*), des journées de démonstration d'entretien écologique des espaces (zéro phyto, fauchage tardif, entretien des haies...).

Enfin, l'EPTB est présent à travers un stand animé à de grandes manifestations telles que le *Forum climat de Troyes, le Festival international de la photo de Montier en Der...*, la publication d'articles sur son site internet (blog) et l'édition d'un Rapport annuel de développement durable.

• AXE 3 : respecter la biodiversité, agir pour la préserver, la gérer, la valoriser ;

Les actions ciblent en premier lieu la gestion des espaces naturels remarquables au droit des lacs, classés en zone Natura 2000 :

- Fauche tardive de 325 ha de prairies avec valorisation agricole (plan prairies),
- Plantation annuelle de 800 mètres linéaires (ml) de haies et entretien de 28,54 km (plan haies),
- Abandon des produits phytosanitaires en 2011, avant la date réglementaire (plan de désherbage).

La préservation des zones humides constitue également un élément fort en faveur de la biodiversité :

- Entretien annuel en génie écologique de 25 Km de canaux et cours d'eau,
- Restauration des roselières dégradées des plans d'eau (objectif :500 ml/an),
- Restauration-création de 2 à 3 mares par an depuis 2016.

L'EPTB Seine Grands Lacs est partenaire du Parc Naturel de la Forêt d'Orient (PNRFO) depuis de nombreuses années et soutient à ce titre ses actions, notamment en matière de connaissance scientifique du patrimoine naturel.

En 2002, sur les emprises de l'EPTB a été instaurée la Réserve naturelle nationale de la forêt d'Orient (RNNFO) dont le PNRFO est gestionnaire. Afin d'assurer le suivi, la conservation et la gestion de ce patrimoine, le PNRFO a élaboré 2 plans de gestion (2006-2010 et 2013-2017) qui fixent les priorités d'intervention et la nature des suivis écologiques à réaliser.

L'EPTB Seine Grands Lacs, en tant que propriétaire de la réserve naturelle à hauteur de 99 % (1 580 ha) est particulièrement concerné par les propositions de connaissance du patrimoine naturel et par les interventions envisagées sur le patrimoine naturel et ses installations hydrauliques, en particulier **la gestion des queues de retenue (Valois et Grand Orient), la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la régulation des ongulés**. L'EPTB poursuit son accompagnement dans le cadre du nouveau plan de gestion pour la période à venir (2020-2029).

• AXE 4 : mobiliser les acteurs en faveur de la biodiversité pour donner plus de cohérence.

Depuis de nombreuses années, l'EPTB Seine Grands lacs soutient les associations locales de protection de la nature (LPO, conservatoire des espaces naturels...) qui lui dispensent des conseils en matière de génie écologique, de connaissances et de sensibilisation. Il mobilise de nouveaux partenariats (Aquibrie, Muséum national d'histoire naturelle...) pour travailler sur des sujets émergents en matière d'environnement (cyanobactéries toxiques, capacité de filtration des zones tampons humides artificielles, solutions fondées sur la nature...).

À l'échelle du bassin versant, l'EPTB conduit également des actions dans le cadre du **Contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie relatif à l'adaptation au changement climatique**

du bassin amont de la Seine signé en 2018 pour la durée du XI^{ème} programme d'intervention de l'Agence, qui prévoit 5 actions prioritaires :

- Inventorier, préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et les zones humides sur le bassin amont de la Seine,
- Réaliser une étude d'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux d'étiages et sécheresses sévères sur le bassin amont de la Seine,
- Améliorer la prévision des étiages sur les axes réalimentés, évaluer l'incidence d'années sèches successives pour optimiser la gestion des lacs-réservoirs en intégrant l'impact du changement climatique,
- Évaluer les échanges nappes-rivière dans le secteur de la Bassée,
- Améliorer la formation des acteurs et le partage des connaissances.

Ce contrat avec l'AESN s'inscrit également dans la participation de l'EPTB à l'élaboration et la mise en œuvre des **9 Schémas d'aménagement et de gestions des eaux (SAGE) du bassin**. Il y contribue en sa qualité de membre des Commissions locales de l'eau et collabore depuis 2018 avec le Parc naturel régional de la forêt d'Orient au projet de co-animation du site RAMSAR « étangs de Champagne humide ».

3) Valorisation – restauration écologique du site de la Bassée

Le projet de la Bassée est à la fois un projet hydraulique ayant pour objectif de limiter les inondations mais également un projet environnemental visant le rétablissement de la fonctionnalité des milieux caractéristiques de la plaine alluviale de la Seine (secteur Bassée aval). Il s'agit de protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

Les actions de valorisation écologique estimées à 6 M€ TTC, concerneront à l'horizon 2023 :

- ✓ La restauration des annexes hydrauliques de la Seine (méandres, bras morts),
- ✓ La restauration ou le renforcement du réseau de noues,
- ✓ La création et valorisation écologique de mares,
- ✓ La restauration et la création de milieux ouverts herbacées humides (prairies, mégaphorbiaies, magnocariçaies),
- ✓ La restauration et la création de milieux ouverts herbacées secs (talus des montilles, friches sèches),
- ✓ La conservation et la restauration de boisements alluviaux,
- ✓ Les aménagements spécifiques en faveur d'espèces végétales et animales remarquables.

De par son patrimoine exceptionnel et conformément aux missions spécifiques d'un EPTB, le syndicat mixte Seine Grands Lacs est un acteur essentiel des politiques locales, régionales, nationales et internationales en faveur de l'environnement, de la préservation et de la valorisation de la biodiversité.

Il est donc proposé de valider la présente stratégie environnementale de l'EPTB.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU les préconisations en matière de valorisation et de développement des énergies renouvelables issues de l'étude du Bilan Carbone des activités de l'EPTB Seine Grands Lacs réalisé en 2014,

VU le Contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine,

VU les conventions de partenariat pour le suivi, la mise en œuvre et la valorisation des plans de gestion des emprises de l'EPTB Seine Grands Lacs,

VU la présence d'élus de l'EPTB Seine Grands Lacs au sein des 9 Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin amont de la Seine,

VU le projet de restauration écologiques du site de la Bassée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article Unique : APPROUVE la stratégie environnementale de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis